



DESTINATION ÉTATS-UNIS



guide de l'expatrié

Sommaire

Édito	P.3
Expat.com	P.5
Les États-Unis	P.6
Voyager aux États-Unis	P.8
Les Visas	P.10
Marché de l'emploi	P.14
Travailler	P.16
Étudier	P.18
Se loger	P.20
La santé	P.22
Compte en banque	P.24
Les impôts	P.25
Conduire	P.27
Déménager	P.28
Vie pratique	P.30
Annexe	P.34



guide de l'expatrié

Édito

Les États-Unis demeurent la destination la plus populaire pour les expatriés. Le pays attire des expats du monde entier grâce à ses somptueux paysages, ses firmes internationales, ses universités prestigieuses et des opportunités dans ses 50 États.

Qu'il s'agisse d'une expatriation professionnelle, en famille, pour votre retraite ou vos études, les USA vous garantissent une aventure unique, à la poursuite du rêve américain !

Le guide d'Expat.com a pour vocation de vous apporter des informations et des conseils utiles et concrets pour mener à bien votre projet d'expatriation pour vous et votre famille.

Bonne lecture et bienvenue aux États-Unis !

Projet réalisé par Expat.com

Rédaction et contenu rédactionnel : Expat.com

Conception graphique, illustrations et réalisation : Garnements!

**Crédits photos : Benjamin Malassingne • Wikipédia
Freepik • Shutterstock • IStock**

**Remerciements : Service commercial de
l'Ambassade des États-Unis en France**

Mise en garde et mentions légales p. 35

BARNES

INTERNATIONAL REALTY

COMMERCIAL REAL ESTATE

ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS - VISA E2 / EB5

BARNES ACCOMPAGNE VOTRE IMPLANTATION AUX USA

FRANCHISES

INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS

ACHAT ET VENTE
D'ENTREPRISES

LOCATION DE BOUTIQUES
ET BUREAUX

VOS EXPERTS :

NICOLAS BILLAUD
DIRECTEUR BARNES COMMERCIAL
N.BILLAUD@BARNES-INTERNATIONAL.COM

STÉPHANE DENEUX
DIRECTEUR FRANCHISE ET RETAIL
S.DENEUX@BARNES-INTERNATIONAL.COM

BARNES MIAMI
1150 SW, 22ND STREET
MIAMI, FL, 33129



TEL: +1 305 361 2233

WWW.BARNES-MIAMI.COM



Direction l'étranger ou déjà installé ?

Economisez de l'argent
sur vos virements internationaux



Contactez nous! ellen.d@currenciesdirect.com



expat.com

Le réseau social des expatriés



Dédié à l'expatriation, Expat.com est le plus vaste réseau d'entraide pour les expatriés. Il fournit gratuitement informations et conseils à celles et ceux qui vivent ou souhaitent vivre à l'étranger.

Véritable plate-forme de communication multilingue, sa mission première est de partager une vision pragmatique de la vie à l'étranger à travers des forums, des annuaires de blogs d'expatriés et des guides sur l'expatriation. Un site pour tous, où tout le monde peut apporter sa contribution et partager son expérience.



Fait par les expatriés, pour les expatriés et fort d'une communauté active en pleine expansion, Expat.com est le réseau d'expatriés le plus complet sur le web !

Les États-Unis

Situés en Amérique du Nord, les États-Unis représentent le quatrième pays le plus vaste du monde s'étendant sur une superficie de 9 631 417 km², regroupant cinquante États. Washington en est la capitale.

Les États-Unis constituent une république fédérale démocratique. Le pouvoir exécutif, symbolisé par la Maison Blanche, est détenu par le Président, tandis que le pouvoir législatif est assuré par le Congrès siégeant au Capitole. La Cour suprême, quant à elle, détient le pouvoir judiciaire. La Constitution américaine est l'une des plus anciennes du monde encore appliquée, basée sur les droits fondamentaux des citoyens et fondée sur la séparation des pouvoirs en vue de se contrôler et de s'équilibrer mutuellement.

L'économie américaine est réputée pour être capitaliste, avec un PIB élevé au cours des dernières années en comparaison avec d'autres puissances économiques. Les États-Unis sont ainsi la deuxième puissance économique mondiale après l'Union Européenne.

La population des États-Unis s'élève à plus de 322 millions d'habitants avec un taux d'immigration qui ne cesse d'augmenter d'année en année. La société américaine est ainsi composée d'une grande diversité ethnique et culturelle.

Les gouvernements d'une trentaine d'États ont opté pour l'anglais comme langue officielle alors que certains d'entre eux sont bilingues. L'espagnol est parlé dans de nombreux États. Les populations des États insulaires parlent l'anglais ainsi qu'une ou deux langues autochtones.

Les États-Unis semblent être la destination préférée des immigrés du monde entier. Chaque année, près de 800 000 personnes s'y rendent pour étudier ou travailler de manière permanente ou temporaire.

Superficie :

9 631 417 km²

Langue :

anglais

Monnaie :

Dollar / \$ / USD
1 euro +/- 1,09 \$

Capitale :

Washington, D.C.

Régime :

République fédérale

Heure GMT/UTC :

- 6h (côte est)
- 9h (côte ouest)

Population (2016) :

322 millions d'habitants

Président :

Donald Trump





Voyager aux États-Unis

| Se rendre aux États-Unis

Pour se rendre aux États-Unis, les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un passeport individuel biométrique avec puce intégrée.

Les voyageurs en transit doivent se conformer aux conditions américaines ainsi qu'à celles du pays de destination.

Séjours d'une durée inférieure à 90 jours

| Ressortissants exemptés de visa

Les ressortissants de 36 pays désirant se rendre aux États-Unis sont exemptés de visa : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République Tchèque, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Ils sont toutefois tenus de faire une demande électronique d'autorisation de voyage ESTA (Electronic System for Travel Authorization) au minimum 72 h avant leur départ. La réponse est quasi instantanée. En cas de refus, il est possible de transmettre une demande de visa temporaire auprès de l'Ambassade des États-Unis du pays d'origine. L'avancement du dossier est consultable en ligne sur le site de l'ESTA et la réponse définitive intervient dans les 72 h.

Les ressortissants étrangers doivent également être en possession d'un billet d'avion aller-retour ou d'un billet de croisière prouvant leur sortie du territoire américain, ainsi que de justificatifs de fonds suffisants (carte de crédit, chéquier) pour pouvoir subvenir à leurs besoins pendant la durée de leur séjour aux États-Unis.

Bon à savoir

L'ESTA est obligatoire et payant : 14 \$ par personne, payables en ligne et par carte bancaire uniquement. L'ESTA est valable 2 ans à compter de la date de délivrance. Tout changement d'état civil, de passeport ou de situation doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Avant chaque départ, il vous faudra mettre à jour et en ligne les dates, heures et numéros de vols.

Liens utiles

Office du Tourisme des USA : www.office-tourisme-usa.com

US Customs and Borders – ESTA : www.cbp.gov

ESTA - Informations : esta.cbp.dhs.gov

Attention

L'ESTA est valable pour une durée maximale de 90 jours et ne peut être prolongé dans le cas d'un séjour touristique. Tout dépassement de date entraîne le refoulement hors du territoire américain et l'annulation de l'autorisation. Il est interdit de travailler avec l'ESTA.

| Ressortissants nécessitant un visa

Pour tous les autres pays, le visa de tourisme est obligatoire. Les démarches sont à effectuer directement auprès de l'Ambassade américaine de votre pays. Les demandes doivent impérativement être effectuées en ligne sur le formulaire DS-156.

Bon à savoir

Depuis 2014, grâce à un nouveau système mis en place par l'Ambassade des États-Unis à Paris, les ressortissants français peuvent prendre rendez-vous en ligne ou en appelant un numéro de téléphone local pour régler leurs frais de visa de séjour temporaire. Ces frais peuvent être payés soit par carte bancaire à débit immédiat ou par virement bancaire.

Pour les enfants âgés de moins de 14 ans et les personnes âgées de plus de 80 ans, la demande de visa peut être présentée par courrier.

Liens utiles

Département gouvernemental des États-Unis - Formulaire en ligne www.usavisaonline.com

Ambassade des États-Unis en France - Visas fr.usembassy.gov/fr/visas-fr

Séjours d'une durée supérieure à 90 jours

Tous les ressortissants étrangers désirant séjourner et/ou travailler pour une durée supérieure à 90 jours doivent demander un visa.



Les Visas - 1^{ère} partie

- Visa de travail
- Visa d'étudiant
- Visa d'immigrant



Visas de travail

Pour travailler aux États-Unis, il est nécessaire d'obtenir une offre d'emploi permettant de faire la demande d'un visa de travail. Différents visas sont adaptés à chaque catégorie socioprofessionnelle, portant un code alphanumérique distinct.

MODALITÉS

Le candidat doit obtenir un contrat d'embauche ou une offre d'emploi d'une société basée aux États-Unis. L'employeur doit déposer une demande d'embauche officielle d'un travailleur étranger auprès des Services d'immigration américains via le formulaire I-129.

Liste des visas de travail les plus courants (Source : Ambassade des États-Unis à Paris)

VISA	DESCRIPTION
H1A	Infirmières diplômées / emploi temporaire
H1B	- Emplois spécialisés exigeant un diplôme de l'enseignement supérieur ; - Artistes, gens du spectacle, sportifs et mannequins renommés et leurs assistants
H2A	Ouvriers agricoles temporaires ou saisonniers
H2B	Personnes recrutées pour des emplois temporaires que des ressortissants ou des résidents américains ne peuvent assurer
H3	Stagiaires professionnels dans une entreprise américaine ou filiale d'une entreprise étrangère
H4	Conjoint et enfant(s) du titulaire d'un visa H1B. Ils n'ont pas l'autorisation d'exercer un emploi
L	Directeurs ou cadres supérieurs de sociétés multinationales mutés dans une filiale ou la maison mère (minimum un an d'expérience dans la société). Note : Visas « Blanket L » : Présenter lors de l'entretien pour approbation 3 copies signées du formulaire I-129S Prévoir après l'entretien, en cas d'approbation du visa, le paiement des frais de 325 \$, d'un droit de 500 \$ (lutte anti-fraude) et 1 225 \$ optionnels pour un traitement premium.
L2	Conjoint et enfants du titulaire d'un visa L. L'autorisation de travail sera accordée
Q	Participants à certains programmes d'échanges culturels

Si la demande est approuvée, l'employeur recevra l'autorisation de travail, le formulaire I-797, qu'il adressera au candidat afin que celui-ci puisse procéder à sa demande de visa auprès de l'ambassade américaine de son pays. La demande devra être accompagnée des documents suivants :

- un passeport valide
- la page de confirmation du formulaire DS-160
- une photo d'identité récente (prise il y a moins de six mois)
- l'original du formulaire I-797 (accompagné d'une lettre de confirmation de l'employeur si le formulaire a été approuvé depuis plus de deux mois)
- d'autres pièces justificatives qui pourraient être demandées.

Bon à savoir

L'ambassade contactera ultérieurement le candidat pour un entretien individuel ; un examen médical sera parfois exigé. La validité des visas H1B et L1 est généralement de 3 ans (renouvelable une fois pour une durée similaire). Les bénéficiaires pourront ensuite déposer une demande de carte verte.

Attention

La validation de la demande d'emploi par les autorités, formulaire I-797, ne garantit aucunement l'octroi d'un visa de travail.

Autre visas professionnels

Il existe d'autres types de visa pour les États-Unis : journalistes, entrepreneurs, artistes, sportifs... Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès de l'ambassade des États-Unis de votre pays de résidence.

Lien utile

Ambassade de France à Washington - Les types de

Les Visas - 2^{de} partie

Visa étudiant

Pour l'obtenir, il est impératif d'être préalablement inscrit auprès d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur américain accrédité, ou de participer à un programme linguistique. (Voir les conditions dans le Chapitre Étudier).

Types de visa étudiant

Visa F-1 : Étudiants étrangers souhaitant séjourner aux États-Unis pour étudier à temps plein dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Il n'est pas permis de travailler avec un visa F-1 pendant la première année. En revanche, l'étudiant pourra déposer une demande d'autorisation de travail ultérieurement (formulaire I-765 - application for Employment Authorization).

Visa J-1 : Étudiants désireux de poursuivre un cursus artistique, culturel ou d'effectuer un stage aux États-Unis, séjour au pair...

Visa M-1 : Étudiants souhaitant poursuivre un enseignement technique ou professionnel ; il autorise une extension du séjour à raison d'un mois supplémentaire par tranche de 4 mois d'études pour une mise en application de l'apprentissage dispensé (« Optional Practical Training »).

Modalités

Après l'admission, l'établissement transmet à l'étudiant le Formulaire I-20 que vous devrez enregistrer en ligne dans le système SEVIS (Student and Exchange Visitor Information System) et régler en ligne les frais d'enregistrement (200 \$). Il sera alors possible de télécharger le Formulaire DS-156/-157 ou -158 et d'effectuer votre demande de Visa étudiant F, M ou J, accompagnée des documents suivants :

- Passeport
- Formulaire I-20
- Reçu de l'enregistrement SEVIS

- Attestation bancaire de ressources suffisantes (rédigée en anglais)
- Les formulaires DS-156 / -157 / -158 remplis et signés
- 1 photo d'identité
- Frais de visa
- 1 enveloppe Chronopost à vos coordonnées
- d'autres justificatifs pouvant être demandés.

Attention

L'enregistrement SEVIS n'implique pas l'acceptation du visa étudiant. En cas de refus, les frais ne sont pas remboursables.

Visa immigrant

Le visa immigrant concerne les personnes désirant résider de façon permanente aux États-Unis pour des raisons familiales ou relationnelles spécifiques :

- Conjoint, conjointe
- Enfant mineur/majeur d'un ressortissant américain
- Parent d'un enfant américain mineur ou majeur
- Frères, sœurs.

La demande de Visa Immigrant est déposée préalablement par le ressortissant américain résidant aux États-Unis auprès des services de l'USCIS - Citoyenneté et de l'Immigration. Après acceptation de la demande, celle-ci sera notifiée au demandeur ainsi qu'au Centre national des visas. Le futur immigrant pourra transmettre sa demande auprès de l'Ambassade américaine de son pays et suivre la procédure générale (demande appuyée des documents, entretien personnalisé, examen de santé, règlement des frais de visa).

Liens utiles

US Citizenship and Immigration Services – USCIS
www.uscis.gov

Ambassade des États-Unis - Visas
fr.usembassy.gov

Obligations pour les visas

Frais de visa

Tarifs (avril 2016) :

144 euros : catégories B1, B2, B1/B2, C1, C1/D, D, F, I, J, M, TN, TD

185 euros : catégories E1, E2, E3

171 euros : catégories H1 – H4, L, O, P1, P2, P3, Q, R

239 euros : catégorie K

Pour une information détaillée :

Frais du visa travel.state.gov

Examen médical

Pour toute demande de Visa long séjour, un examen médical sera demandé par l'Ambassade américaine.

Depuis 2010, toute personne atteinte d'une maladie contagieuse comportant une menace pour la santé publique (dont la tuberculose) peut se voir refuser un visa long séjour. Le VIH ne fait plus partie des maladies listées par le « Center for Disease Control and Prevention ».

Questionnaire de l'immigration

Les voyageurs à destination des États-Unis devront remplir un [formulaire I-94](#), de couleur verte pour les personnes exemptées de visa et blanche pour les visas de séjours temporaires. A l'arrivée, l'officier des douanes détachera le coupon de votre formulaire et l'attachera à votre passeport. Dans tous les cas, une prise d'empreintes sera effectuée à l'arrivée et au départ des États-Unis ainsi qu'une numérisation photographique de votre portrait.

Attention

Ne pas oublier de faire enlever le coupon de votre passeport par un officier des douanes lors de votre départ car cela pourrait entraîner des mesures de refoulement lors de prochains séjours. Si votre coupon n'a pas été détaché, il vous faudra impérativement le renvoyer aux autorités compétentes avec une lettre explicative à l'adresse suivante :

ACS Inc.
1084 South Laurel Rd,
London, Kentucky 40744
USA

La carte verte

La carte de résident permanent, plus connue sous le nom de « green card » est un document d'identification émis par le département d'État américain. Il permet aux citoyens non-américains de s'installer et de travailler légalement aux États-Unis sans nécessité de visa. Les droits et devoirs des porteurs de la carte sont en tous points identiques à ceux d'un citoyen américain à l'exception du droit de vote ou de servir comme juré. Il est obligatoire d'avoir la carte avec soi tout le temps afin de pouvoir être identifié.

Modalités

Pour obtenir une carte verte, il faut en faire la demande auprès de l'immigration américaine (USCIS) qui, si elle approuve la demande, fournira au ressortissant étranger un numéro d'immigrant. Il est parfois long d'obtenir ce numéro, ce dernier étant attribué en fonction des quotas imposés par nationalités. Après obtention du numéro d'immigrant, vous devrez demander la transformation du Visa temporaire en Statut de Résident permanent. Après une visite médicale et le dépistage du VIH, les recherches d'antécédents criminels et la prise d'empreintes effectuée, le candidat pourra obtenir sa carte verte. La procédure complète est longue et peut prendre jusqu'à 5 ans.

Bon à savoir

Chaque année, le Gouvernement américain organise une loterie mettant en jeu 50 000 cartes vertes. Pour participer, il suffit de se rendre sur le site du département d'état américain à l'adresse suivante : www.dvlottery.state.gov et de suivre les instructions. Attention certaines personnes ne peuvent pas participer à la loterie.

Le marché de l'emploi

Normes du travail

Quels sont les secteurs qui recrutent ?

Comment créer une entreprise ?



Avant de vous expatrier aux États-Unis, vous devez vous renseigner sur le marché du travail et sur ses normes. Il se pourrait que celles-ci diffèrent de celles du pays d'où vous venez.

Il n'existe pas d'horaires de travail déterminés aux États-Unis. Les semaines de travail sont généralement d'une durée de 40 heures, soit huit heures par jour. Les heures supplémentaires sont rémunérées selon un accord entre l'employeur et l'employé. Au niveau fédéral, le salaire minimal est fixé à 15 \$ l'heure selon les lois du travail, mais certaines professions sont rémunérées au pourboire.

Des cotisations seront déduites dès que vous recevez votre salaire. Il s'agit de votre contribution à l'assurance fédérale vieillesse et à l'assurance santé fédérale en vue de la retraite. Votre employeur contribuera à hauteur de 6,2% et

de 1,45% respectivement pour ces deux types d'assurance alors que vous serez appelé à contribuer uniquement 6,2% pour l'assurance vieillesse. Les cotisations d'assurance chômage prélevées dans tous les États sont créditées dans la limite de 6%.

Chacun des États possède ses propres normes du travail. A ce jour, aucune loi ne stipule officiellement qu'une entreprise a l'obligation d'accorder des congés annuels ou des jours fériés à ses employés, et si ceux-ci doivent être rémunérés. Mais il est commun que les employés bénéficient d'une moyenne de 12 jours de congé par an en sus des 8 jours fériés des États-Unis. Vous trouverez plus d'informations [sur le site du ministère du Travail des États-Unis](#).

Contrat de travail

Aux États-Unis, le marché du travail est connu pour être libéral. Ne vous attendez pas à recevoir un contrat de travail dès votre embauche. Vous aurez probablement droit à un accord verbal avec votre employeur. Ce qui implique qu'aucune formalité n'est requise en cas de rupture de contrat, du côté de l'employeur comme du côté de l'employé. Toutefois, vous devez donner un préavis d'au moins deux semaines avant de quitter votre emploi.

Secteurs porteurs

Le marché de l'emploi est relativement ouvert aux États-Unis et certains secteurs sont à fort potentiel, en particulier dans les domaines de l'informatique, des nouvelles technologies, de l'ingénierie spécialisée, du tourisme, de la communication, ou encore de la finance. New York, l'une des plus grandes villes des États-Unis, maintient une tendance plutôt positive. Vous pouvez assez facilement trouver un emploi dans les secteurs de l'informatique, des finances, de la restauration, sans oublier la mode et l'industrie du luxe.

La Californie se spécialise dans le développement de la biotechnologie, de la communication, de l'hôtellerie, de l'agroalimentaire et de l'informatique. À Miami, il est plus facile de trouver un emploi dans le secteur touristique, managérial, de la gestion, de la santé, de l'éducation, le social, la construction, la science ou encore l'art.

Créer son entreprise

Pour mener à bien une création d'entreprise ou un investissement, il est nécessaire de posséder un visa de travail. Dans le cadre d'une création d'entreprise, les visas E-1 et E-2 sont les visas investisseurs les plus fréquemment délivrés. Ils sont soumis à conditions et seuls les ressortissants des pays ayant signé un traité avec les États-Unis peuvent en bénéficier (« Treaty visa »).

Les conditions d'attribution des visas E-1 et E-2 sont restrictives et dépendent du montant minimum d'investissement, des créations d'emplois escomptées. Les visas d'investisseur ont généralement une période de validité maximale de 5 ans, permettant également aux conjoints et aux enfants âgés de moins de 21 ans de s'installer dans le pays. Notez que le demandeur doit avoir investi ou être en phase d'investir un montant substantiel dans une véritable entreprise. Il doit aussi prouver que l'unique but de son voyage est de développer et diriger cette entreprise, ayant à son actif au moins 50% des actions de l'entreprise et y occupant un poste de direction.

À ce jour, il n'existe pas de capital minimum, mais un investissement de l'ordre d'au moins 100 000 \$ est recommandé. Par ailleurs, le visa E-2 est renouvelable à plusieurs reprises, sans aucune limite, à condition que l'entreprise créée demeure rentable et qu'elle continue de profiter à l'économie locale. Pour de plus

amples renseignements, reportez-vous au site Internet de l'ambassade france.usembassy.gov.

En ce qui concerne le statut de travailleur indépendant, il n'existe pas de visa spécifique. L'une des solutions envisageables est d'obtenir un visa de travail lié à un employeur local, puis de faire ultérieurement une demande de carte verte, ce qui vous permettra de travailler à votre propre compte sans difficulté liée à votre statut.

Pour toute information relative aux statistiques et études de marché, veuillez consulter les services économiques des ambassades ainsi que les chambres de commerces binationales implantées aux États-Unis.

Sachez par ailleurs que **SelectUSA**, créé en 2011 par le Président Barack Obama, est le seul point de contact au niveau fédéral pour les entreprises souhaitant s'implanter aux États-Unis. Basée à Washington DC, cette agence propose 3 types d'assistance aux investisseurs étrangers :

- un service d'informations : données et informations précises sur les ressources fédérales et la réglementation nationale
- la mise en relation avec des représentants du gouvernement américain, au niveau fédéral ou régional
- la médiation : aide à la résolution de litiges impliquant des règlements fédéraux ou des programmes liés à des projets existants et en voie de réalisation.

Select USA propose ses services dans le monde entier par le biais des ambassades et consulats.



Témoignage

Cyril, chef d'entreprise à Miami

« Le marché de l'emploi est très compétitif et plutôt très difficile pour nous autres Français, puisque nos diplômes ne sont pas les mêmes et que le salarié américain a appris à se vendre dès l'école maternelle ! »

[Lire la suite](#)

Bon à savoir

Les entrepreneurs étrangers souhaitant s'implanter aux États-Unis pourront très prochainement lancer leur start-up sans avoir à se déplacer. Grâce à Atlas, un nouveau service développé par une société américaine, un entrepreneur provenant d'un pays en voie de développement pourra, depuis son pays de résidence, immatriculer son entreprise, créer un compte en banque et bénéficier de conseils et services légaux et fiscaux, ainsi que d'autres outils électroniques.

Liens utiles

Ambassade des États-Unis fr.usembassy.gov

Mission économique française aux États-Unis fr.franceintheus.org

Chambre de commerce franco-américaine de New-York www.faccnyc.org

Business France www.businessfrance.fr

SelectUSA selectusa.commerce.gov

L&F INVESTORS SERVICES



INVESTISSEZ ET INSTALLEZ-VOUS AUX ÉTATS-UNIS

**VOTRE E-2, EB-1c OU EB-5 VISA COACH LE PLUS EFFICACE
POUR VOUS ASSURER LE DÉPART LE PLUS RÉUSSI DANS LE NOUVEAU MONDE**

<http://L-and-F.us>

contact@L-and-F.us

+1(805) 284 6700



Travailler

Trouver un emploi
Faire un stage

Tous les moyens sont bons pour trouver un emploi : journaux, cabinets de chasseurs de tête, agences d'intérim, services consulaires, chambres de commerce binationales, Internet... N'hésitez pas à démarcher directement les entreprises que vous aurez ciblées. En ce qui concerne vos CV et lettre de motivation, conformez-vous aux exigences locales. Le CV doit être clair et concis. Adaptez votre parcours scolaire ou universitaire aux standards américains, mettez en avant vos motivations et aspirations en rapport avec le poste pour lequel vous postulez, relatez votre expérience professionnelle.

Enfin, démarquez-vous ! Les candidatures par Internet ayant supplanté les candidatures par courrier, on observe un retour de tendance sur ce mode opératoire. Le fait d'envoyer une candidature par courrier ou par fax pourrait en effet vous « faire sortir du lot ». Ne sous-estimez pas non plus les agences nationales pour l'emploi ou les chambres de commerce.

Adresses utiles

Chambre de Commerce américaine en France
156 boulevard Haussmann
75008 Paris, France
Téléphone : +33 (0) 1 5643 4567
Télécopie : +33 (0) 1 5643 4560
Courriel : amchamfrance@amchamfrance.org
Internet : www.amchamfrance.org

Chambre de commerce Franco-Américaine aux États-Unis

Chicago www.facc-chicago.com
New-York www.faccnyc.org
Miami www.faccmiami.com
San Francisco www.faccsf.com
Dallas www.faccdallas.com
Atlanta www.facc-atlanta.com

Pôle Emploi International (EEI)

48 boulevard de la Bastille - 75012
Paris
Tél. : 01 53 02 25 50
E-mail : at.75830@pole-emploi.fr
Web : www.pole-emploi-international.fr

Liens utiles

Expatriation.com www.expatriation.com

United States Department of Labor
www.doleta.gov

Manpower USA : www.manpower.us

Elite Staffing : www.elitestaffinginc.com

Monster : jobsearch.monster.com

New-York Times : www.nytimes.com/section/jobs



Faire un stage

Pour faire un stage aux États-Unis et acquérir une expérience professionnelle américaine, vous pouvez le faire à travers l'« **Exchange Visitor Program** », mis sur pied par le gouvernement américain. Vous pouvez vous rendre aux États-Unis pour une période allant jusqu'à 18 mois et enrichir votre parcours professionnel, culturel et personnel. Rendez-vous à l'ambassade ou au consulat des États-Unis le plus proche. Vous devez détenir un formulaire DS-2019 vous ayant été remis par une entreprise de parrainage agréée. Notez que ce visa vous permettra d'obtenir un numéro de sécurité sociale, essentiel pour être admissible à un emploi aux États-Unis. Vous aurez aussi la possibilité d'entrer sur le territoire américain et de le quitter plusieurs fois si vous avez averti votre sponsor.

Vous devez faire une demande de visa J-1 qui permet aux étudiants et aux jeunes professionnels âgés de moins de 35 ans d'effectuer un stage rémunéré aux États-Unis. Pour effectuer votre demande, déterminez dans quelle catégorie vous vous retrouvez (emploi, formation ou stage).

Pour être éligible dans la catégorie des « Interns » ou des « Trainees », vous devez être inscrit dans un cursus universitaire menant à un diplôme et avoir un niveau d'anglais qui vous permettra de vous adapter au mode de vie aux États-Unis.

Vous devez également être en possession de documents tels que votre contrat de location, votre quittance de loyer, vos fiches de paye les plus récentes, vos billets d'avion.

Vous pouvez également retenir les services d'agences spécialisées qui vous permettront de trouver plus facilement un stage et qui se chargeront de toutes les démarches administratives.

Liens utiles

Bureau de l'Éducation et des Affaires Culturelles
Programmes d'échange :
exchanges.state.gov

About Jobs www.aboutjobs.com

Career Builder www.careerbuilder.com

Craigslist washingtondc.craigslist.org

Internjobs www.internjobs.com

Monster jobs.monster.com

Bon à savoir

Vous devrez souscrire une assurance médicale dès que vous aurez obtenu votre visa. Il faut savoir que le coût des services de santé aux États-Unis est très élevé. Cette assurance vous servira également en cas de rapatriement ou de besoin d'assurance juridique aux États-Unis.



Étudier

Quelles sont les démarches ?
Faut-il un visa ?

Études supérieures

Étudier dans une université américaine est le rêve de nombreux étudiants étrangers. Comptant parmi les plus prestigieuses du monde, ces universités sont dotées de moyens financiers exceptionnels, assurant non seulement un enseignement de qualité mais offrant également des conditions de vie estudiantine incomparables sur les campus. Inévitablement, les frais d'inscription sont élevés de même que les frais d'études, principalement les premières années (exemple Harvard). Ainsi, vous débourserez entre 15 000 \$ et 50 000 \$, les frais variant généralement d'une université à l'autre. À partir de la 3^{ème} année, les frais sont inférieurs. Un système de bourses peut être mis en place pour les étudiants les plus brillants, soit par le biais des ambassades, soit directement auprès des universités.

Le service **Public Affairs du Département d'Etat** peut répondre aux questions concernant les bourses. Cependant, l'organisme dédié aux étudiants est la Fulbright commission ou la commission Franco-Américaine (9 rue Chardin, 75016 Paris).

Bon à savoir

Il est recommandé à l'étudiant étranger de commencer à préparer son dossier au moins douze mois avant le début de l'année universitaire. En effet, le dossier complet doit être soumis au plus tard en mars de l'année précédant la rentrée.

Conditions

Niveau d'études et compétences

Les sélections sont particulièrement pointues, variant évidemment en fonction des différentes universités. Chacune d'elles possède ses propres critères. Il est donc conseillé de se rendre sur le site de l'université choisie pour en prendre connaissance avant de procéder à l'inscription. Outre le diplôme minimum exigé (BAC ou équivalent) pour suivre le cursus, des tests d'entrée sont pratiqués pour évaluer les connaissances :

- SAT – Scholastic Assessment Test ou l'ACT - American College Test pour évaluer les connaissances en anglais et en maths ;
- Graduate Record Examination pour les étudiants de master ou doctorat ;
- GMAT – Graduate Management admission test pour les étudiants de MBA.

Adéquation du cursus

Les études envisagées aux États-Unis doivent correspondre à la filière initiale du candidat. Vous devrez donc produire un résumé de votre scolarité et de vos expériences professionnelles, ainsi qu'un exposé de vos projets d'études. Des lettres de références de la part de vos enseignants et employeurs pourraient aussi vous être demandées.

Maîtrise de la langue

Tous les établissements d'études supérieures exigent le TOEFL – Test of English as a Foreign Language ou le IELTS - International English Language Testing System - pour s'assurer d'une maîtrise de la langue suffisante et suivre un enseignement en anglais.

Garanties financières

Des garanties financières sont nécessaires pour payer les frais d'inscription et subvenir aux besoins de l'étudiant durant le cursus étudiant.

Motivation

La motivation est primordiale. Une lettre de motivation est souvent jointe au dossier de candidature mettant en avant les raisons du choix de l'université.

Sélection

Renseignez-vous auprès de votre université ou auprès de l'ambassade des États-Unis de votre pays pour connaître les éventuels programmes d'échanges universitaires, partenariats ou autres et consultez les liens utiles.

Modalités

Un visa est obligatoire pour les étudiants étrangers désirant étudier aux États-Unis. Consultez les Chapitres « [Voyager aux États-Unis](#) » et « [Visas](#) ».

Liens utiles

Universités, Instituts et Collèges aux États-Unis :
www.gradschools.com

Portail du gouvernement - Étudier aux États-Unis :
www.usa.gov

Expat.com - Écoles françaises, franco-américaines ou internationales aux États-Unis :
www.expat.com



Se loger

Comment trouver un logement ? Les prix

Trouver un logement aux États-Unis est relativement facile. Qu'il s'agisse d'achat immobilier ou de location, d'un appartement ou d'une maison individuelle, une multitude d'agences immobilières, presse spécialisée, annonces virtuelles vous permettront de faire votre choix.

Les critères de recherche se feront par État, ville, quartier puis en fonction de vos attentes et moyens financiers. A noter toutefois que les prix sont sensiblement équivalents à ceux d'Europe et que les loyers des grandes villes sont nettement plus chers particulièrement dans les quartiers de renom. Ceux-ci étant très prisés, l'offre est nettement inférieure à la demande.

Les prix

New York fait partie des plus grandes villes et des régions les plus chères des États-Unis. Pour y louer un appartement, vous devrez débours

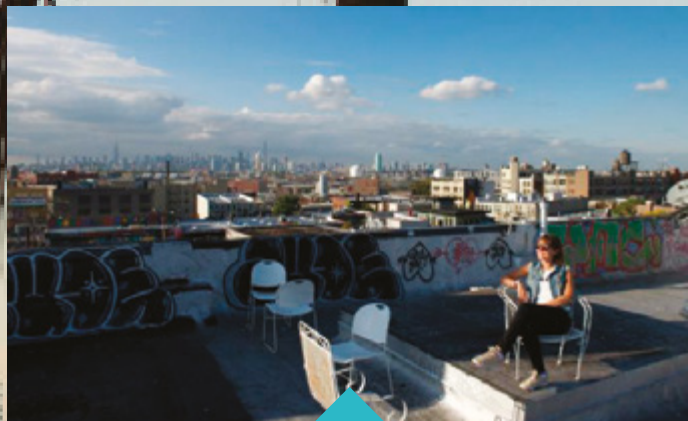
Bon à savoir

En général, les baux sont d'une durée d'un an et le loyer payable mensuellement. Un dépôt de garantie est demandé pour palier d'éventuelles dégradations. Un mois de garantie supplémentaire peut être demandé pour couvrir un éventuel défaut de paiement du loyer.

mois en fonction des différents quartiers. Pour une colocation, il vous faudra compter entre 600 et 3 500 \$ en fonction du nombre de pièces disponibles.

À Miami, pour louer un studio, il vous faut entre 1 600 et 3 000 \$ par mois et pour un appartement vous pourriez débours

Le prix du loyer pour une villa commence à partir de 3 500 \$ et peut atteindre les 7 000 \$.
A Los Angeles, il vous faudra au moins 1 400 \$ par mois pour vous loger. Les prix du loyer peuvent aller jusqu'à 6 500 \$. La location d'un studio dans cette ville peut vous coûter entre 1 400 et 2 300 \$ tandis que le prix de location des villas commence à partir de 5 000 \$.



Témoignage

Élise, entrepreneur à New York

« Quand on arrive à NYC et qu'on propose nos gentils parents comme caution, les propriétaires n'en ont rien à faire. Ils ne vont pas aller les chercher en France s'il y a un souci. Donc, pas de caution américaine, les propriétaires ne voulaient pas nous louer d'appartement. C'est un peu le parcours du combattant les premières semaines. Nous avons dû laisser plusieurs mois de caution pour qu'un propriétaire nous fasse confiance. »

[Lire la suite](#)

La Californie et Chicago font également partie des villes où le prix du loyer est très élevé, pouvant commencer à partir de 1 500 \$ pour un studio et 2 200 \$ pour un appartement.

Achat d'un bien immobilier

Vous pouvez commencer vos recherches via Internet en mentionnant dans vos critères de sélection « real estate agency » ainsi que la ville de votre choix. Pour acheter un bien immobilier, aucun visa ni permis ne sont nécessaires pour un ressortissant étranger. Seule l'origine des fonds utilisés pour l'achat devra être justifiée. L'acheteur devra régler les frais de notaire et souscrire diverses assurances obligatoires. N'hésitez pas à faire appel à un avocat pour vous prémunir de toute défaillance ou vice de forme dans le contrat de vente. Il faudra également faire la demande d'un « individual taxpayer identification number » (ITN) pour le règlement des taxes foncières : <https://www.irs.gov/Filing>

Attention

Si vous n'êtes pas résident permanent ou titulaire de la carte verte, un achat immobilier ne confère pas de visa pour résider aux États-Unis.

Liens utiles

Consultez sur votre moteur de recherche « Real Estate USA » ou Real Estate + ville

Le jargon immobilier aux États-Unis
fr.ambafrance-us.org

Critères de sécurité par villes et quartiers
www.diplomatie.gouv.fr

Sites d'annonces immobilières

Expat.com : www.expat.com

Realtor : www.realtor.com

Zillow : www.zillow.com

Booking.com : www.booking.com

Rent Xpress : www.rentxpress.fr

Easy Roommate : www.easyroommate.com

Craigslist : newyork.craigslist.org

La santé



Comment fonctionne le système de santé ?
Faut-il prendre une mutuelle ?

Il est impossible d'ouvrir ce sujet sans faire référence à la Réforme de la santé présentée en 2009 par le Président des États-Unis, Barack Obama, et qui est entrée en vigueur en 2015. Un des points saillants de cette réforme était de rendre l'assurance médicale

obligatoire. Ainsi, toute personne n'ayant pas souscrit une assurance santé à compter du 1^{er} mai 2014 se voit contrainte de payer une amende dont le montant varie en fonction de la situation personnelle de chaque individu.

Attention

Une ordonnance médicale établie par un médecin hors États-Unis ne permet pas d'acheter des médicaments sur le sol américain.

L'assurance santé aux États-Unis

Il existe deux systèmes principaux de protection sociale : Medicaid (assurance de santé publique gratuite destinée aux personnes ayant de faibles ressources, démunis, enfants et handicapés) et Medicare (système de solidarité nationale destiné aux seniors âgés de plus de 65 ans), financé par les impôts sur le revenu.

Dans les autres cas de figure, il est nécessaire de souscrire une assurance privée. Compte tenu des frais prohibitifs des soins de santé, il est plus que nécessaire de souscrire une assurance santé pour expatrié, spécialement adaptée à votre situation, qui permettra le remboursement des soins et/ou le rapatriement. Vous pouvez ainsi choisir entre les Preferred Providers Organizations (PPO), les Health Maintenance Organizations (HMO) et les Indemnity Insurances.

Petit lexique

Pour vous aider à mieux comprendre le système de santé américain, voici un petit lexique :

- **Coverage and exclusions** : les risques couverts et non couverts par l'assurance à laquelle vous avez souscrit
- **Copay** : somme que vous devez payer à chaque visite chez le médecin même si vous êtes assuré (environ 20 \$)
- **Out-of-pocket maximum** : le plafond maximum que vous pourriez avoir à débours
- **Deductible** : le montant à partir duquel l'assurance commence à rembourser
- **Network** : le réseau des professionnels de santé
- **Out-of-network coverage** : couverture en cas de visite chez un médecin en dehors du réseau
- **Pre-existing condition** : une assurance peut refuser une couverture de santé dans le cas d'une maladie diagnostiquée avant la signature du contrat d'assurance. Toutefois, l'assurance ne peut rompre un contrat d'assurance existant.

Numéro utile

911 : numéro d'appel pour urgence médicale, police, pompiers

Bon à savoir

Les urgences médicales peuvent être payantes. Bien se renseigner avant de s'y rendre.

Couverture santé privée

Les expatriés français résidant à l'étranger ne sont plus couverts par le système classique de Sécurité Sociale français, dès lors que leur séjour est supérieur à 3 mois. Vous devez avoir recours à un système d'assurance volontaire privé.

Il est possible de souscrire une protection sociale soit auprès de la CFE – Caisse des Français à l'Étranger - soit auprès d'assureurs privés spécialisés dans l'expatriation.

Liens utiles

Social Security Online
secure.ssa.gov

Social Security office search –
pour localiser le bureau le plus
proche
secure.ssa.gov/ICON/main.jsp

Formalités pour obtenir votre
numéro de sécurité sociale
www.ssa.gov/ssnumber

TENTÉ PAR LES USA ? PARTEZ BIEN ASSURÉ !

- > Vous êtes assuré en quelques clics
- > Nos équipes sont à votre écoute 24/24, 7/7 à Miami, Mexico, Paris et Bangkok
- > Profitez de nos services « spécial États-Unis » : zéro avance de frais pour tous vos soins courants et module de géolocalisation du professionnel de santé le plus proche



 www.april-international.com

 +33 (0)1 73 03 41 29

 Suivez notre page Travel Expat !



Compte en banque

Comment ouvrir un compte ?

Pour ouvrir un compte bancaire aux États-Unis, il vous sera demandé de fournir un justificatif de domicile, une voire deux pièces d'identité, deux photos d'identité de type passeport, les coordonnées de votre employeur, votre numéro de sécurité sociale, ainsi qu'un ou deux référents aux États-Unis. Un dépôt minimum de 100 \$ est également requis.

Une carte de débit vous sera délivrée. Vous pourrez également commander des chèquiers (une planche de quelques chèques vous sera remise gratuitement lors de l'ouverture de votre compte). Les frais bancaires sont variables, mais sachez par exemple que si vous retirez de l'argent en dehors de votre réseau bancaire habituel, des frais pourront être appliqués (de 2 à 3 \$ environ par retrait).

Carte de crédit

Pour bénéficier d'une carte de crédit, vous devrez vous constituer un « historique de crédit ». En règle générale, les banques refusent de délivrer une carte de crédit aux nouveaux arrivants, le temps qu'ils se constituent un historique de crédit. L'historique de crédit est un indice qui permet de vérifier la solvabilité et la capacité de remboursement d'un individu : à chaque paiement de loyer, de factures d'eau, de gaz ou d'électricité par chèque ou par retrait bancaire, lors de chaque paiement par carte ou lors du remboursement d'un prêt, vos transactions et vos remboursements sont enregistrés et une note, prenant également en compte votre rémunération et votre niveau d'endettement, vous est attribuée. Si cette note est satisfaisante, vous obtiendrez un bon historique de crédit, ce qui augmentera votre crédibilité lors de la demande d'une première carte

de crédit, lors de la contraction d'un nouveau prêt ou tout simplement si vous souhaitez augmenter votre limite de crédit.

Après le paiement régulier de vos premières factures et de vos premiers loyers aux États-Unis, vous obtiendrez un historique de crédit satisfaisant et vous serez en mesure de demander une carte de crédit. Certaines banques acceptent néanmoins d'octroyer une carte de crédit aux nouveaux immigrants avec une limite de crédit de 500 à 1 000 \$ à condition de bloquer cette même somme sur un compte de dépôt pour plus de sécurité et pour éviter les impayés. Par ailleurs, il est recommandé de ne pas dépenser plus de 50% de votre ligne de crédit.

Liens utiles

Equifax – Historique de crédit

www.equifax.com

Bank of America

www.bankofamerica.com

Citigroup

www.citigroup.com

Capital One

www.capitalone.com

Bank of New York Mellon

www.bnymellon.com

US Bank

www.usbank.com

Bank of the West

www.bankofthewest.com

Citizens Bank

www.citizensbank.com

Les impôts

Comment déclarer ses impôts ?

La fiscalité aux États-Unis est très complexe. Des impôts sont dus aux niveaux fédéral, étatique et parfois communal. Exemple : une personne physique résidente de New York paye l'impôt sur le revenu fédéral, les impôts de l'État de New-York et ceux de la ville de New York.

La pression fiscale varie très fortement selon

Barème de l'impôt 2015 (couple déclaration commune)

Montant du revenu	%
De 0 à 17 850 \$	10%
De 17 851 à 72 500 \$	15%
De 72 501 à 146 400 \$	25%
De 146 401 à 223 050 \$	28%
De 223 051 à 398 350 \$	33%
De 398 351 à 450 000 \$	35%
> 450 000 \$	39,6%

Impôt sur le bénéfice des sociétés

Il existe plusieurs niveaux d'imposition : niveau fédéral, niveau de chaque État, niveau des comtés et des villes. Par conséquent, un revenu pourra être soumis à une triple imposition. Les règles fiscales fédérales sont uniformes : les sociétés constituées aux États-Unis sont redevables de l'impôt fédéral sur l'ensemble de leurs bénéfices de provenance américaine ou étrangère. Les sociétés constituées à l'étranger, ayant une activité commerciale aux États-Unis (filiales, succursales etc.) sont soumises à l'impôt fédéral uniquement sur les bénéfices de source américaine. L'impôt a pour assiette le résultat fiscal. Le taux d'impôt est déterminé en pourcentage selon un barème progressif.

En revanche, les règles fiscales au niveau des États et des collectivités locales sont variables. La comparaison des législations fiscales doit donc être attentivement examinée lors du choix du lieu d'implantation.

Taxes

Certains impôts sont exclusivement dus au niveau local : c'est notamment le cas des taxes sur les ventes et l'usage.

Liens utiles

Impôts aux États-Unis www.irs.gov

Département de la Trésorerie www.treasury.gov

Fiscalité - Administrations fiscales étatiques
www.taxadmin.org

les États, certains n'imposant ni les revenus des personnes physiques ni les bénéfices des sociétés (c'est le cas du Texas) alors que d'autres ont une fiscalité plutôt lourde (New York par exemple).

Convention de non-double imposition

La France et les États-Unis sont signataires de la Convention de non-double imposition.

Les impôts sur le revenu

Il est nécessaire de déterminer votre statut fiscal. Un résident fiscal est taxé sur ses revenus comme n'importe quel citoyen américain. Vous êtes considéré comme résident fiscal par l'administration américaine dans les cas suivants : titulaire d'une Carte Verte et résidence aux États-Unis pour une période supérieure ou égale à 183 jours durant l'année fiscale.

Les impôts sur le revenu sont généralement prélevés à la source et une déclaration de revenu annuelle est obligatoire.

Taux d'imposition des sociétés des États-Unis

Revenu imposable (\$)	Taxe (\$)
0 – 50,000	15%
> 50,000 et < 75 000	7 500 + 25% de l'excédent > à 50 000
> 75 000 et < 100 000	13 750 + 34% de l'excédent > à 75 000
> 100 000 et < 335 000	22 250 + 39% de l'excédent > à 100 000
> 335 000 et < 10 000 000	113 900 + 34% de l'excédent > à 335 000
> 10 000 000 et < 15 000 000	3 400 000 + 35% de l'excédent > à 10 000 000
> 15 000 000 et < 18 333 333	5 150 000 + 38% de l'excédent > à 15 000 000
> 18 333 333	35%



MALOM Consulting

Cabinet d'expertise comptable

Spécialiste du traité fiscal Franco-Américain
au service des particuliers et des entreprises expatriés aux États-Unis

contact@malomconsulting.com

+1 (323) 617-4846

Barbara Uzzan

499 N Canon Dr. Suite 308

Beverly Hills, CA 90210



Intéressé(e) ? Cliquez sur cette page pour nous contacter.

guide de l'expatrié

Conduire



Mon permis est-il valide ?

Comment obtenir un permis de conduire ?

Pour un séjour inférieur à 90 jours, les permis de conduire nationaux ou internationaux de votre pays d'origine, valides depuis plus d'un an, sont valables dans tous les États américains, y compris en Floride où la loi qui exigeait un permis de conduire international aux ressortissants étrangers a été levée depuis 2013.

Pour les séjours de plus de 90 jours, les ressortissants français pourront procéder à l'échange de leur permis pour pouvoir conduire dans les États suivants : Arkansas, Caroline du Sud, Colorado, Connecticut, Delaware, Floride, Illinois, Iowa, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, Ohio, Oklahoma, Pennsylvanie, Texas, Virginie, Wisconsin. La France a en effet passé un accord de réciprocité avec les États-Unis en matière d'échange du permis de conduire. Si vous souhaitez obtenir un permis de conduire international, la demande doit être faite auprès de votre préfecture en France. Mais dans tous les cas, le permis international n'est pas suffisant pour vous autoriser à louer un véhicule aux États-Unis.

Les ressortissants d'autres pays sont tenus de vérifier auprès du [Department of Motor Vehicles](#) de l'État dans lequel ils se sont installés s'ils peuvent conduire avec un permis international accompagné de leur permis de conduire national ou s'ils doivent obtenir un permis de conduire américain. Le permis de conduire ne peut être délivré que dans l'État où ils résident. Néanmoins, ce permis les autorise à conduire n'importe où dans le pays.

Obtenir un permis

Rendez vous au Department of Motor Vehicles (DMV) le plus proche de votre domicile avec vos carte de sécurité sociale, passeport et visa pour vous inscrire, obtenir le livre de Code de l'État et pouvoir passer l'épreuve. Les frais sont minimes (20 \$).

Après réussite, vous pourrez passer l'épreuve de Conduite (possible sur votre véhicule). En cas de réussite, le permis de conduire américain vous sera délivré immédiatement.

Attention

- Les règles de conduite sont différentes en fonction des États
- Les feux tricolores sont situés de l'autre côté du carrefour
- La surveillance policière est active et les limitations de vitesse doivent être scrupuleusement appliquées
- Au moindre signe de la Police, il faut obtempérer, s'arrêter et garder les mains sur le volant.

Bon à savoir

Le permis est une pièce d'identité à part entière. Il faut être âgé de plus de 21 ans (dans quelques cas 25 ans) pour louer une voiture aux États-Unis.

Louer une voiture

Des agences de location de voiture sont disponibles partout à travers le pays. Pour louer une voiture, vous devez présenter, notamment, une pièce d'identité (votre carte d'identité ou passeport en cours de validité), votre permis de conduire ainsi que votre carte de crédit internationale qui doit obligatoirement être à votre nom. Vous devrez aussi souscrire une assurance qui est parfois incluse dans le prix de location ou payable sur place en supplément. Ceci permettra de couvrir les dommages causés à la voiture ou aux tiers en cas d'accident.

Liens utiles

Alamo
www.alamo.fr

Avis
www.avis.fr

Sixt
www.sixt.fr

Hertz
www.hertz.fr

Liens utiles

New York Department of Motor Vehicles
dmv.ny.gov

27 **California Department of Motor Vehicles**
dmv.ca.gov



| Déménager



| Comment préparer mon déménagement ?

Un déménagement international mérite une attention particulière. Il est important de prendre le temps de se renseigner auprès des organismes officiels et d'étudier minutieusement les offres et conditions des

différents transporteurs. Les conseils d'expatriés déjà résidents aux États-Unis peuvent être précieux. Il est parfois judicieux de revendre certaines choses avant le départ et de racheter sur place.

Choix du transporteur

Choisir de préférence un transporteur international référencé auprès des associations professionnelles comme la FIDI (Fédération Internationale des Déménageurs Internationaux) ayant un réseau structuré et un partenaire local afin de faciliter les formalités de dédouanement et la livraison finale. Ce choix vous assurera un déménagement en toute sécurité.

Liens utiles

FIDI Fédération Internationale
des Déménageurs Internationaux
www.fidi.org

FEDEMAC Federation of European Movers
www.fedemac.eu

Connaître le volume à transporter

Un expert en déménagement international pourra se déplacer à votre domicile pour évaluer le volume à transporter et déterminer la meilleure solution. Le contrat de déménagement doit comporter plusieurs points essentiels :

- l'adresse de départ – lieu d'enlèvement des biens
- l'adresse d'arrivée
- le volume
- le type de transport et la durée
- les prestations et obligations du transporteur

- le prix
- les conditions d'acheminement jusqu'au domicile
- la couverture d'assurance.

Il vous appartient de définir avec le transporteur quelles seront les prestations requises : démontage des meubles, emballage de tout ou partie des affaires, fourniture des cartons... Il est judicieux de confier l'emballage des objets fragiles à un professionnel pour l'international.



Liste et déclaration de valeur

Vous devez établir une liste très précise du contenu du container (ou caisse) pour établir la « déclaration de valeur ». Celle-ci est requise pour établir le devis et permet de fixer, en cas de perte ou de dommage de vos biens, une indemnisation en fonction du préjudice. Conservez précieusement une copie de

cette liste. Une « assurance dommage » peut vous être proposée par le transporteur permettant de couvrir les dommages non prévisibles liés au transport des biens à hauteur de la valeur indiquée dans votre déclaration. Un contrat d'assurance vous sera alors délivré.

Lettre de voiture

La lettre de voiture reprend les termes du contrat, le mode de transport, le volume transporté, le nom et l'adresse du client et de l'entreprise de transport. Vous devrez la signer au moment du chargement et lors de la livraison finale.

Dédouanement – Franchise

Il est obligatoire de passer par un courtier pour effectuer les formalités de dédouanement et obtenir un permis d'entrée hors taxes des effets personnels et/ou ménagers. Les courtiers sont connectés via Internet à la douane (ABI – Automated Broker Interface). Les biens ménagers comprennent les meubles, les tapis, les peintures, la vaisselle, le linge de maison... Seuls les biens déjà utilisés et en possession du propriétaire depuis plus d'un an seront exempts de taxe. Les articles neufs ou de moins d'un an devront être déclarés sur le formulaire 3299 en mentionnant les prix et dates d'achat. Ceux-ci seront assujettis aux taxes locales.

Vous devrez transmettre au courtier les photocopies des documents suivants :

- passeport
- déclaration de valeur
- visa de travail ou d'immigration
- formulaire 3299 dûment rempli et signé

Bon à savoir

La durée moyenne d'un dédouanement peut aller de quelques heures à 24 h. Pour accélérer la procédure, il est possible d'effectuer un pré-enregistrement avant l'arrivée des marchandises.

Modalités de dédouanement : www.cbp.gov

Vie pratique

Animaux
Transports

Téléphone, Internet
Électricité

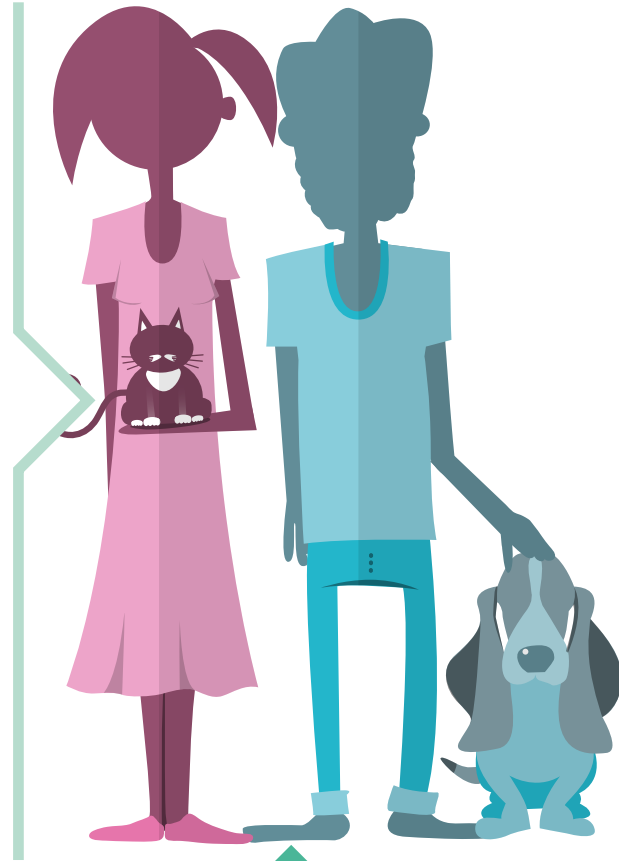
Douanes,
informations utiles

Animaux

L'importation d'un animal domestique aux États-Unis est souple. Le certificat de santé n'est pas obligatoire pour entrer dans le pays. La seule contrainte est un certificat de vaccination contre la rage datant de moins de 30 jours. Sont dispensés de vaccination antirabique les animaux en provenance d'un pays exempt de rage et y ayant résidé les 6 derniers mois avant l'importation.

À l'arrivée, vous devrez déclarer votre animal et passer par le contrôle vétérinaire. Si l'animal semble malade, un vétérinaire agréé fera une consultation (à la charge du voyageur). Un chien non vacciné contre la rage (cas des jeunes chiots de moins de 3 mois) sera placé en quarantaine jusqu'à ce qu'il soit en âge d'être vacciné. Une fois vacciné, il sera confiné pendant au moins 30 jours suivant la date de vaccination.

Pendant la période de confinement, un chien ne peut être vendu ou transféré à un autre propriétaire. Vous devez donc vous assurer que les conditions de quarantaine soient appliquées. Vous devez aussi fournir l'adresse à laquelle le chien sera confiné pendant la période de quarantaine.



Attention

Prenez connaissance de la législation de votre pays d'origine concernant la sortie du territoire pour votre animal (ex. France : les animaux de moins de trois mois ne sont pas autorisés à sortir du territoire). Vérifiez également les conditions exigées par la compagnie aérienne.

Liens utiles

Center for Disease Control and Prevention (CDC)
www.cdc.gov

CDC - Quarantaine
www.cdc.gov/quarantine



Transports

Il existe divers moyens de se déplacer aux États-Unis. Vous pouvez choisir entre la voie aérienne, la voie ferrée ou la voie routière. Assurez-vous de choisir le moyen le mieux adapté en fonction de votre déplacement et de vos moyens. La majorité des Américains préfèrent, néanmoins, voyager et se rendre au travail en voiture.

Liens utiles

Greyhound www.greyhound.com

Trailways www.trailways.com

Amtrak francais.amtrak.com

Union Pacific www.up.com

United Airlines www.united.com



Téléphone et Internet

Différents services et forfaits sont disponibles. Certaines compagnies proposent également des forfaits spéciaux pour les appels internationaux et la télévision par satellite. Le déblocage de téléphones portables a été légalisé dans le pays depuis 2014, mais il est conseillé d'acheter son téléphone portable sur place. Par la suite, vous pouvez acheter une « smart card » et réapprovisionner votre compte. Les cartes prépayées sont disponibles dans tous les supermarchés, les magasins, les stations-services et même les pharmacies. Notez que vous pouvez vous procurer un téléphone portable à partir de 30 \$.

Votre type de connexion à Internet peut varier en fonction des régions. Vous pouvez souscrire un forfait à partir de 35 \$ par mois. Vous pouvez également opter pour des forfaits incluant le téléphone, Internet et la télévision à haute définition. Les prix varient selon les opérateurs et la qualité des services que vous désirez.

Liens utiles

AT&T www.att.com

Verizon www.verizon.com

Sprint Mobile www.sprint.com

T-Mobile www.t-mobile.com

Boost Mobile www.boostmobile.com



Électricité

- Le courant est de 120 volts aux États-Unis
- Fiches à 2 branches plates
- Vous devrez utiliser un adaptateur/convertisseur de tension

Poids et mesures

Poids

- 1 ton (t) = 1 016 kg
- 1 once (ounce - oz)
= 28 grammes (g)
- 1 pound (livre - lb)
= 0,460 Kilogramme (kg)
- 2,20 livre = 1 kg

Volumes

- 1 pinte (pint pt) = 0,570 l
- 1 gallon américain = 3,754 l

Distances

- 1 pouce (inch, in)
= 2,5 centimètres
- 1 pied (foot, ft)
= 31 centimètres
- 1 verge (yard, yd)
= 91 centimètres
- 1 mile (mile, ml)
= 1 609 mètres



Tailles de vêtements et chaussures

Un site à consulter avec toutes les conversions et équivalences de tailles

<http://www.labonnetaille.com/guide-des-tailles/normes-standards-vetements/taille-americaine-anglaise-us-uk>

Vie pratique - 2nde partie

Taxe ou hors taxe ?

Chaque État décide d'imposer ou non une taxe sur les ventes de produits et/ou services ; le pourcentage varie de 5 à 10%.

Attention ! Les prix affichés s'entendent hors taxes.



Pourboires

Le pourboire est traditionnel aux États-Unis : de nombreux métiers ne perçoivent qu'un salaire fixe minimum et vivent des pourboires. Il convient de laisser entre 15 et 20% aux serveurs, porteurs, taxis ou voituriers. A noter que l'absence de pourboire est mal vue.

Risques météorologiques ou naturels

Ouragans et tornades

Les risques d'ouragans sont fréquents principalement sur la côte Atlantique et autour du Golfe du Mexique pendant la saison du 1^{er} juin au 30 novembre. Il est important de rester vigilant et de suivre les recommandations de sécurité diffusées par les médias. Le site Hurricane permet un suivi permanent.

Les ouragans sont classés en 5 catégories, la classe 5 correspondant à des vents de 250 km/h. La saison des tornades est essentiellement entre mars et juin. Celles-ci, d'une violence extrême, arrivent fréquemment dans les États suivants : Alabama, Arkansas, Caroline du nord, Caroline du sud, Dakota du nord, Dakota du sud, Floride, Géorgie, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Minnesota, Mississippi, Missouri, Nebraska, Ohio, Oklahoma, Tennessee, Texas, Wisconsin.

Radios affectées à l'information en cas d'alerte :

- Louisiane : 870 AM et 101, 9 FM
- Floride : 162, 55 Mhz et 91, 3 FM
- Mississippi : 90, 3 FM
- Alabama : 91, 5 FM



Risques sismiques

La faille de San Andreas rend la Californie particulièrement sensible aux risques de séismes. Renseignez-vous sur les recommandations à respecter au niveau de la sécurité. N'hésitez pas à rejoindre une zone plus sûre en cas d'alerte.

Attention

Ilot de Sécurité : lors de l'inscription sur les registres consulaires français, il vous est communiqué un îlot de sécurité ainsi qu'un chef d'îlot. N'attendez pas une catastrophe naturelle pour prendre connaissance des informations s'y reportant. Pour tous types d'alertes, les consulats de France assurent une mise à jour en ligne des consignes et évolutions du risque.

Liens utiles

NWS - National Weather Service
www.weather.gov

National Hurricane Center
www.nhc.noaa.gov

Températures

Conversion de degrés centigrades en degrés Fahrenheit :

Degrés centigrades = (degrés Fahrenheit - 32) x 5/9

Degrés Fahrenheit = (degré centigrade x 9/5) + 32

0 degré centigrade = 32° Fahrenheit



Sécurité

La sécurité est un élément capital dans la décision d'expatriation des familles. Les menaces d'attentats terroristes pouvant peser sur les États-Unis ainsi que le taux de criminalité dans certains États, villes ou quartiers doivent être considérés avec la plus grande attention avant l'installation. Il est important de lire et consulter de façon régulière la [fiche Sécurité](#) mise en ligne par le ministère des Affaires étrangères.

Douanes

Produits interdits :

- Produits alimentaires et dérivés d'origine végétale ou animale (ni fromages ni foie gras ne seront admis)
- Médicaments, cigares cubains, cigarettes, alcools, armes, contrefaçons
- Plantes vertes

A déclarer :

- Sommes d'argent supérieures à 10 000 \$ (ou équivalent en devise étrangère)

Lien utile Douanes américaines www.cbp.gov



Annexe

| Diplomatie étrangère

Ambassade de France à Washington

4101 Reservoir road – NW
Washington-DC 20007
Tél. : 1 (202) 944 60 00
Fax : 1 (202) 944 61 66
Web : fr.franceintheus.org

Consulats français :

Washington

www.consulfrance-washington.org

Atlanta

www.consulfrance-atlanta.org

Boston

www.consulfrance-boston.org

Chicago

www.consulfrance-chicago.org

Houston

www.consulfrance-houston.org

Nouvelle Orléans

www.consulfrance-nouvelleorleans.org

Los Angeles

www.consulfrance-losangeles.org

Miami

www.consulfrance-miami.org

New York

www.consulfrance-newyork.org

San Francisco

www.consulfrance-sanfrancisco.org

Ambassade de Belgique

3330, Garfield Street
Washington, D.C., 20008
Tél. : (202) 333-6900
unitedstates.diplomatie.belgium.be

Ambassade de Suisse

2900 Cathedral Ave. NW
Washington, DC 20008
Tél. : +1 (202) 745-7900
www.eda.admin.ch

Ambassade du Canada

501 Pennsylvania Avenue, NW
Washington (D.C.) 20001
Tél. : (202) 682-1740
can-am.gc.ca



guide de l'expatrié



L'aventure continue...

*...retrouvez les autres destinations
du guide de l'expatrié
en cliquant sur le logo ci-dessous :*



expat.com

 **expat.com** © 2016 • Marque déposée

Mise en garde

Malgré notre attention et nos mises à jour permanentes, certaines informations dans ce guide peuvent être dépassées depuis la rédaction des articles. Il vous appartient donc de vous renseigner auprès des sites officiels afin de disposer des dernières mises à jour en vigueur. Expat.com ne pourra en aucun cas être tenu responsable des désagréments occasionnés.

Textes et photographies

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle contenues dans ce guide, par quelque procédé que ce soit et sans le consentement express de l'auteur ou du photographe est strictement interdit (art. L122-4 du code de la propriété Intellectuelle).



expat.com

Le réseau social des expatriés

*Vous souhaitez
une belle aventure !*

guide de l'expatrié